

N°	2	8	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil douze
- Poste animateur de bassin versant : ➔ <i>sollicitation des financements pour 2012</i>	Le vendredi 27 janvier à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER.  Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DECORDE, M. DAVERGNE, M. MAQUET, M. SENEAL.  Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, M. DESTRUEL, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. PATIN (pouvoir à M. AUBRY).
DATE DE LA CONVOCATION :	<b>- Subventions sur le poste d'animateur de bassin versant</b> M. LEFRANCQ explique que ses missions d'animateur de bassin étant éligibles aux aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (50 % d'aide sur 70 % du poste), un contrat d'animation, a été signé sur ce point en novembre 2011 entre l'Institution et l'Agence de l'eau. Rétroactivement, il a pris effet au 01/01/2011 et perdurera jusqu'au 31/12/2012. Par le biais de ce contrat, une subvention d'environ 20 000€ (par an) est allouable à l'Institution pour les missions qu'elle effectue au titre du poste d'animateur de bassin.
29 décembre 2011	
NOMBRE DE DELEGUES :	Les demandes d'aides étant annuelles, il convient de solliciter l'AESN pour l'octroi d'une aide de sa part, au titre de ce contrat et sur ce poste, pour l'année 2012.
En exercice	15
Présents	8
Votants	9
	<i>Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres autorise Mme GAOUYER, au nom de l'Institution, à signer toutes les pièces imposées (conventions de financement, demandes annuelles de subvention, demande d'acompte et de solde, etc...) par les différents partenariats potentiels (Agence de l'eau, Régions, État, etc...) afin de percevoir des financements extérieurs pour ce poste.</i>

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat :  
Acte exécutoire le :  
la Présidente de l'Institution  
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Marie-Françoise GAOUYER**